

# Conseils pour le conducteur d'un VTT



**COHV CVHR**

Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council  
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route

# CONSEILS POUR LE CONDUCTEUR D'UN VTT

## INTRODUCTION

Si vous êtes sur le point de faire l'acquisition d'un véhicule tout-terrain, vous pouvez vous attendre à beaucoup de plaisir et d'émotions fortes. Bien que votre VTT puisse s'adapter à une grande variété de conditions hors route, ces capacités sont limitées par vos aptitudes. Des instructions adéquates et la pratique sont d'une grande importance puisque les VTT ont un comportement très différent des autres véhicules comme les motocyclettes et les automobiles.

Nous avons préparé ce livret pour répondre à vos questions au sujet des VTT et pour approfondir vos connaissances de leur fonctionnement et de leur utilisation récréative. Il vous aidera à apprendre à respecter les capacités de ce merveilleux mode de transport.

L'utilisation des VTT ne se limite pas au jeu. Ils peuvent aussi travailler très dur. Ce livret ne couvre cependant que les utilisations récréatives des VTT. Mais, peu importe l'utilisation que vous en faites, tous les usagers de VTT devraient lire en entier ce livret qui donne des conseils qui pourraient être utiles dans toutes sortes de situations.

Apprenez à connaître votre véhicule avant de commencer à vous promener. LISEZ LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE FOURNI AVEC VOTRE VTT et exercez vos techniques de pilotage dans une zone dégagée, loin des obstacles et des autres adeptes. Demandez à un adepte expérimenté de vous assister. N'oubliez pas : la pratique du VTT exige des compétences et des connaissances qu'il faut acquérir sur une certaine période de temps.

L'information que contient cette publication est offerte pour profiter à ceux qui ont de l'intérêt ou qui sont des adeptes des véhicules tout-terrain. L'information a été compilée à partir de publications, d'entrevues et d'observations de personnes et d'organisations qui sont familières avec l'utilisation des VTT. Comme il y a de nombreuses différences dans la conception des produits, entre les divers terrains et les divers styles de promenade, certaines organisations ou personnes peuvent avoir des opinions différentes de celles exprimées en ces pages. Consultez votre concessionnaire local de VTT et des adeptes du VTT expérimentés pour connaître les endroits où il est approprié de se promener dans votre région. Bien que le Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route continuera de faire connaître des points de vue responsables à ce sujet, il doit décliner toute responsabilité spécifique ou générale pour les opinions exprimées ci-après.

Le Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route est une association nationale, à but non lucratif, qui représente les distributeurs de VTT au Canada. Les membres bienfaiteurs de l'association sont Arctic Cat Inc., Can-Am BRP, Kawasaki Motors Canada Ltd., Honda Canada Inc., KTM, Polaris, Suzuki Canada Inc. et Yamaha Motor Canada Ltd.

# TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
<b>Le véhicule tout-terrain</b> .....	2
<b>Inspection avant de partir en ballade</b> .....	3
<b>Vêtements de protection</b> .....	6
<b>Allons-y</b> .....	8
Virages .....	9
Freinage .....	10
Stationnement .....	10
<b>Lire le terrain</b> .....	11
Monter une colline .....	12
Descendre une colline .....	14
Traverser une pente .....	14
Rouler dans l'eau .....	15
<b>En hiver</b> .....	16
<b>Vous et le reste du monde</b> .....	17
<b>Mère nature et vous</b> .....	18
<b>VTT éco-logique</b> .....	19
<b>Assurance</b> .....	19
<b>Information</b> .....	19
<b>Habitudes sécuritaires de promenade</b> .....	20



# LE VÉHICULE TOUT-TERRAIN

La meilleure préparation pour des promenades sécuritaires et agréables est d'en savoir le plus possible sur votre VTT et sur les endroits où vous pouvez vous promener.

N'oubliez pas que les VTT sont conçus exclusivement pour une utilisation hors route. Ne jamais utiliser un VTT sur une surface pavée car ils ne sont pas conçus pour ces surfaces qui peuvent rendre leur maîtrise difficile.

Les VTT sont différents des autres véhicules. De bien des façons, ils sont aussi très différents les uns des autres :

- Les caractéristiques de maniabilité des VTT varient en fonction de leur conception de base et de leur équipement.
- Certains VTT ont des freins à l'arrière seulement, tandis que d'autres ont des freins avant et arrière. Assurez-vous d'apprendre la technique de freinage recommandée pour votre machine.
- Il y a des VTT munis de démarreur électrique, d'autres de démarreur à pied et d'autres de démarreur à main.
- Il y a des VTT refroidis au liquide et des VTT refroidis à l'air.
- La transmission de certains VTT est munie d'un embrayage automatique, d'autres ont un embrayage manuel et d'autres transmissions sont entièrement automatiques. Certains VTT sont munis d'une marche arrière.
- Certains VTT ont un pont moteur rigide et d'autres ont un différentiel.
- Certains VTT ont une transmission à chaîne, d'autres par cardan.
- La commande des gaz de certains VTT est actionnée par une poignée tournante tandis que sur certains autres VTT, elle est actionnée par un levier situé près de la poignée.
- Les commandes et leur localisation diffèrent d'un modèle à l'autre.

## COMMANDES

Assurez-vous de connaître le positionnement et l'utilisation de toutes les commandes de votre VTT :

- freins ;
- interrupteur de moteur ;
- accélérateur, sélecteur de vitesses ;
- embrayage ; et
- frein à main.

Apprenez à trouver et à utiliser les commandes sans avoir à les regarder. Vous n'aurez pas le temps de regarder quand vous vous promènerez. Si vous changez de véhicule, prenez le temps de vous familiariser avec ses commandes. Celles-ci changent d'un modèle à l'autre.



# SOYEZ PRÊTÉ

Évidemment, vous avez hâte d'aller faire un tour d'essai, mais avant de partir, assurez-vous que vous et votre machine êtes prêts. Si l'un ou l'autre n'est pas prêt, la gamme des résultats peut aller du simple embarras aux blessures graves.

## INSPECTION AVANT DE PARTIR EN BALLADE

Il est important de faire l'inspection de l'état mécanique de votre VTT avant chaque ballade pour minimiser les risques de blessure ou de panne et pour assurer la durabilité de votre VTT. N'oubliez pas : vous pouvez parcourir une plus grande distance à VTT en une heure que vous ne pouvez le faire à pied en un jour. Votre manuel de l'utilisateur vous indique ce que vous devez vérifier sur votre machine. Voici les vérifications les plus courantes.

## LES PNEUS ET LES ROUES

1. **La pression des pneus** – Toujours maintenir les pneus à la pression recommandée. Assurez-vous que tous les pneus sont gonflés à la bonne pression et que chaque pneu du côté gauche de votre VTT est gonflé à la même pression que le pneu correspondant du côté droit. Des pneus insuffisamment gonflés peuvent causer des dommages aux jantes si vous roulez en terrain accidenté. Des pneus trop gonflés peuvent s'endommager. Si vos pneus sont trop ou pas assez gonflés, le maniement et la direction de votre VTT pourraient être affectés. Utilisez une jauge à basse pression pour mesurer précisément la pression de vos pneus (habituellement de 2 à 6 psi). Les jauges pour pneus d'automobile ne sont pas assez précises pour prendre cette mesure.
2. **Condition** – Vérifiez s'il y a des coupures ou des marques qui pourraient causer une fuite.



3. **Roues** – Pour éviter une perte de maîtrise ou des blessures, vérifiez si les écrous d'essieu sont bien serrés et s'ils sont bloqués avec des goupilles. Vérifiez aussi le serrage des écrous de roue. Prenez chaque roue dans vos mains et secouez-la sur son essieu pour déceler s'il y a usure des paliers ou si des écrous sont desserrés. Il ne devrait pas y avoir de jeu ou de glissement quand vous secouez la roue.

## COMMANDES

1. **Câble d'accélérateur et autres câbles** – Vérifiez que le mouvement de l'accélérateur soit doux et qu'il se referme complètement, peu importe la position du guidon. Vérifiez le bon fonctionnement de l'accélérateur en tournant le guidon complètement à gauche et à droite. Si l'accélérateur de votre VTT est muni d'un limiteur réglable, assurez-vous que le réglage est fait de façon sécuritaire. Vérifiez les câbles et les commandes pour tout dommage causé par des chutes ou pour toute accumulation de saleté ou de boue qui pourrait en restreindre le bon fonctionnement.
2. **Freins** – Les commandes fonctionnent-elles en douceur et sont-elles réglées selon les instructions du manuel de l'utilisateur ? Sont-elles faciles à atteindre ? Les freins sont d'une importance critique en promenade et ils devraient toujours être en parfait état de marche.
3. **Levier de vitesse** – Est-il bien serré et positionné de façon sécuritaire ? Vos orteils ne devraient pas pointer vers le sol et les changements de vitesse devraient être faciles.

## ÉCLAIRAGE ET INTERRUPTEURS

1. Commutateur d'allumage (selon le cas) – Vérifiez la position du commutateur d'allumage et assurez-vous de son bon fonctionnement en le mettant en circuit ou hors circuit pendant la période de réchauffement.
2. Commande de coupure du moteur – Assurez-vous qu'elle coupe le moteur.
3. Éclairage (selon le cas) – Assurez-vous du bon fonctionnement de tous les feux et phares.

## HUILE ET CARBURANT

1. Vérifiez le niveau d'huile pendant que le moteur est à l'arrêt. Évitez ainsi les pannes de lubrifiant ou de carburant.
2. Commencez toujours par faire le plein avant de partir en randonnée au cas où vous perdriez votre chemin.
3. Vérifiez s'il y a des fuites de carburant ou d'huile.



# CHAÎNE CARDAN ET CHÂSSIS

1. **Chaîne** – Ajustez et lubrifiez votre chaîne de façon adéquate. Vérifiez l'usure.
2. **Cardan** – Si votre VTT est muni d'un cardan plutôt que d'une chaîne, vérifiez les fuites d'huile. Maintenez le niveau de lubrifiant recommandé dans le manuel de l'utilisateur.
3. **Écrous et boulons** – Le terrain accidenté peut desserrer des pièces. Vérifiez s'il y a des pièces desserrées alors que le moteur est à l'arrêt. Secouez le guidon, les repose-pieds, etc., avant chaque promenade et vérifiez périodiquement les boulons et écrous importants à l'aide d'une clé.

## TROUSSE D'OUTILS

Bon ! Vous avez maintenant terminé votre inspection de routine. Et vous avez pris soin de régler les choses qui semblaient pouvoir vous causer des ennuis. Mais que se passe-t-il si vous avez un problème sur le sentier ?

Avez-vous déjà marché en forêt en pleine nuit ? Ce n'est guère amusant. Pour être en sécurité à VTT, il est aussi important d'avoir avec vous les outils et le matériel requis en cas de panne. Examinez la trousse d'outils fournie avec votre véhicule. Vous pouvez y ajouter quelques pièces de rechange – une ou deux bougies, du fil électrique et du ruban gommé, une ampoule de phare... Pensez à apporter ce qui pourrait servir en cas d'urgence, par exemple, une corde solide.

## ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Les promenades hors route sont dures sur votre VTT. Il est donc important de procéder à l'entretien périodique tel que décrit dans votre manuel de l'utilisateur. Ne courez pas le risque de blessure ou de panne causée par un manque d'entretien.

### **ROULEZ INTELLIGEMMENT ET DE FAÇON SÉCURITAIRE !**

*Des consignes de  
sécurité sans difficulté :*

- Portez toujours un casque.
- Aucun passager sur les monoplaces.
- Plus de 90 cc ? 16 ans et plus.
- Novices ? Suivez un cours.

**COHV CVHR**

Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council  
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route

**Renseignements complets : [www.cvhr.ca](http://www.cvhr.ca)**



## VÊTEMENTS DE PROTECTION

Par nature, la pratique du VTT exige le port de vêtements de protection. Bien qu'une protection complète soit impossible, le fait de savoir quoi porter et comment le porter peut vous mettre plus à l'aise en promenade et réduire les chances de blessures en cas de chute. Ne montez jamais à VTT sans porter un casque



de motocyclette approuvé, des lunettes de protection, des bottes, des gants, des pantalons longs et une chemise ou un blouson à manches longues.

## CASQUES

Votre casque est la pièce d'équipement protecteur la plus importante pour votre sécurité. Un casque peut prévenir les blessures sérieuses à la tête.

Il y a certains critères de base dont il faut se rappeler dans le choix d'un casque. Choisissez un casque qui respecte ou excède la norme D230 de l'Association canadienne de normalisation ou la norme appropriée de la Snell Memorial Foundation, de l'American National Standards Institute ou du U.S. Federal Motor Vehicle Safety Standard 218 et porte le symbole DOT.

Votre casque doit être ajusté et doit être bien attaché. Un casque intégral permet de protéger le visage aussi bien que la tête. Le demi-casque est plus léger et plus frais et devrait être porté avec une protection buccale. Les deux types de casques exigent le port d'une protection pour les yeux.





Il y a un moment particulier où il ne faut pas porter de casque. Lorsque vous vous arrêtez pour parler à un propriétaire terrien ou que vous rencontrez quelqu'un sur les sentiers, descendez de votre VTT et retirez votre casque. Pour certaines personnes, votre casque constitue un masque qui peut être intimidant.

## PROTECTION POUR LES YEUX

Pour vous promener de façon sécuritaire, vous devez pouvoir voir clairement. Un objet tel qu'une pierre, une branche, ou même un insecte qui vous tape au visage peut vous distraire. Mais s'il vous tape dans l'œil, vous serez aveuglé. Des verres fumés ordinaires n'offrent pas une protection suffisante sur un VTT. Un écran facial (visière) ou des lunettes protectrices feront l'affaire. Ils doivent :

- Être sans égratignures et incassables.
- Être bien attachés.
- Être bien ventilés pour éviter la formation de buée.
- Être teintés pour les jours ensoleillés et clairs pour les promenades en soirée. Les verres jaunes sont parfaits pour les jours nuageux.

## VÊTEMENTS

De bons gants protègent vos mains contre la douleur, la fatigue, le froid et offrent une protection en cas de chute. Les gants de style hors route, disponibles chez votre concessionnaire de moto, offrent la meilleure combinaison de protection et de confort. Leurs jointures coussinées protègent contre les coups.

Les chaussures les plus sécuritaires sont les bottes au mollet avec des talons bas pour éviter que vos pieds ne glissent des repose-pieds. Les bottes de style hors route offrent une protection supérieure pour les pieds, les chevilles et les jambes.

Il est important de protéger votre peau contre les égratignures. Une chemise ou un jersey à manches longues et des pantalons longs sont un minimum pour votre protection. Les tenues hors route, dont les pantalons munis de genouillères, les jerseys, les protecteurs pour la poitrine et les épaules, offrent une meilleure protection. Vous pouvez être paré pour l'action et bien protégé, et ce en toute élégance.



Assurez-vous d'avoir accès à un grand espace d'exercice ouvert et sans obstacle ni danger pour apprendre à utiliser votre VTT. Prenez quelques minutes pour revoir le reste des conseils contenus dans ce livret avant de démarrer votre moteur.

Consultez votre manuel de l'utilisateur pour connaître la procédure de démarrage recommandée.

- Vérifiez que la transmission est au POINT MORT.
- Mettez le FREIN À MAIN.
- Ouvrez le ROBINET à essence.
- Vérifiez si l'interrupteur de la commande de coupure du moteur est en position MARCHE (ON).
- Si le moteur est froid, mettez l'étrangleur.
- Démarrez le moteur.
- Pour prévenir les blessures, gardez toujours vos pieds sur les repose-pieds quand vous vous promenez.
- Quand vous montez, prenez garde de ne pas peser sur le levier de vitesses.
- Avant de partir, assurez-vous que le moteur soit suffisamment réchauffé.
- Appliquez le frein arrière et engagez la première vitesse.
- Enlevez le frein à main.
- Libérez le frein arrière et appliquez doucement l'accélérateur.
- Si le véhicule est muni d'un embrayage manuel, libérez lentement le levier. Si l'embrayage prend trop subitement, le VTT pourrait démarrer soudainement et entraîner une perte de maîtrise ou une chute.



## POUR PASSER LES VITESSES

Consultez les instructions de changement de vitesse dans votre manuel de l'utilisateur. Il y a plusieurs types de transmissions de VTT. Assurez-vous de connaître le fonctionnement de la transmission de votre VTT.

- Fermez toujours les gaz pendant les changements de vitesse pour éviter le décollage des roues avant.
- Apprenez à connaître le son de votre moteur de manière à le maintenir au maximum de son efficacité par des changements de vitesse opportuns.
- Si votre VTT est muni d'un embrayage manuel, apprenez à connaître son point de friction pour éviter de caler le moteur et pour faire des changements de vitesse en douceur.

## VRAGES

Dans les virages, les roues arrière des VTT dotés d'un essieu arrière rigide tournent à la même vitesse. Les VTT munis de différentiels antipatinage permettent aux roues arrière de tourner à des vitesses différentes. Chaque type de différentiel exige des aptitudes particulières en virage. Consultez votre manuel de l'utilisateur pour savoir le type de différentiel dont est muni votre véhicule.

Conseils pour tourner sur un VTT à essieu arrière rigide :

- **À BASSE VITESSE** : En tournant le guidon dans la direction désirée, transférez le poids de votre corps vers l'avant puis vers l'extérieur de la courbe (le poids est appliqué sur le repose-pied extérieur) en penchant légèrement le haut de votre corps vers l'intérieur. Prenez soin de maintenir les gaz à vitesse constante tout au long de la courbe. En tournant, l'objectif est de réduire le poids supporté par la roue arrière intérieure en transférant votre poids.
- **À VITESSE PLUS ÉLEVÉE** : Le virage à haute vitesse exige une technique semblable à celle du virage à basse vitesse à cette différence près que plus vous allez vite, plus il vous faut pencher votre corps vers l'intérieur de la courbe tout en maintenant votre poids sur le repose-pied extérieur. Cela vise à contrer la force plus élevée engendrée par un virage à plus grande vitesse.

**Note spéciale :** Si votre VTT fait mine de basculer dans un virage, penchez davantage le haut de votre corps vers l'intérieur de la courbe tout en réduisant graduellement les gaz et en élargissant un peu votre virage.



## FREINAGE

Votre manuel de l'utilisateur décrit le système de freinage de votre VTT. Celui-ci peut être muni de freins avant et arrière ou seulement de freins arrière. Évidemment, votre technique de freinage dépendra du système de freinage de votre VTT et du type de terrain sur lequel vous vous trouvez.

Quelques conseils pour le freinage :

- Coupez les gaz.
- Rétrogradez à une vitesse plus basse pour utiliser le frein moteur pour ralentir le véhicule.
- Appliquez également les deux freins (ou le frein, selon le cas).
- Évitez de freiner excessivement dans les courbes.
- Appliquez les freins en douceur sur les surfaces glissantes.
- Rétrogradez les vitesses en descendant les pentes et ne roulez pas en appliquant les freins sur de longues périodes de temps.

**Note spéciale :** Si votre VTT cale en montant une pente, ne le laissez pas partir à reculons. Consultez la section consacrée aux pentes aux pages 12 et 13 pour avoir plus de détails sur ces situations embêtantes. De plus, consultez votre guide de l'utilisateur.

## STATIONNEMENT

Quand vous gardez votre VTT, vous devez :

- Mettre au point mort et mettre le frein à main ou mettre sur une basse vitesse si vous n'avez pas de frein à main.
- Éviter de vous garer dans une pente.





## LIRE LE TERRAIN

Pour profiter au maximum de vos promenades, vous devez connaître le terrain sur lequel vous vous promenez et connaître les réactions de votre machine. Choisissez soigneusement les endroits où vous vous promenez. Empruntez des pistes existantes.

Évitez les terrains hasardeux comme les fortes pentes et les marécages. Gardez l'œil ouvert pour éviter les bosses abruptes, les trous, les ornières ou les obstacles.

Un expert demeure hors de danger non seulement par son bon maniement de la machine mais aussi en étant assez intelligent et assez alerte pour éviter les dangers. Apprenez à lire la piste. Un expert regarde loin devant, sait ce qui s'en vient et est prêt à réagir bien avant d'arriver à un obstacle.

Ne roulez jamais à une vitesse excessive. Roulez à une vitesse bien adaptée au terrain, à la visibilité et à votre expérience. Faites toujours attention aux abords des pentes, à l'approche de virages et d'obstacles et quand vous roulez en terrain inconnu.

Voici quelques stratégies de base que vous pouvez appliquer sur différents types de terrain. Apprenez-les et mettez-les en pratique pour profiter encore davantage de votre VTT.



# MONIER UNE COLLINE

Souvenez-vous :

- Certaines pentes sont trop abruptes pour vos aptitudes. Faites preuve de bon sens.
- Certaines pentes sont trop abruptes pour votre VTT, quelles que soient vos aptitudes.
- Ne roulez jamais au-delà des limites de votre visibilité. Si vous ne pouvez pas voir ce qu'il y a de l'autre côté de la crête d'une colline, ralentissez jusqu'à ce que vous ayez la vue libre.



À l'approche d'une colline, vous devez :

- Garder les deux pieds fermement plantés sur les repose-pieds.
- Passer une basse vitesse et accélérer **AVANT** de monter.
- Pour une petite colline, porter votre poids vers l'avant en glissant sur votre siège. Pour les pentes raides, mettez-vous debout sur les repose-pieds et penchez-vous par-dessus les roues avant pour transférer le plus de poids possible vers l'avant.
- Si la pente est raide et qu'il vous faut rétrograder pour éviter de caler, rétrogradez rapidement et en douceur. Et n'oubliez pas de couper les gaz en changeant de vitesse. Cela évitera de faire décoller les roues avant.
- Si vous n'avez pas assez de puissance pour continuer à monter la pente, mais que vous avez assez d'élan et d'espace pour tourner de façon sécuritaire, tournez avant de perdre trop de vitesse et redescendez la colline.

Si vous montez une colline et que vous perdez votre élan, mettez le frein à main **avant** de partir à reculons, descendez du côté du véhicule placé vers le haut de la colline. Tournez le guidon



complètement vers la gauche et, en restant debout face au haut de la colline, tenez le guidon de manière à pouvoir actionner le levier de frein avec votre main droite. Enlevez le frein à main et pompez le frein arrière de façon à laisser le VTT reculer lentement en tournant jusqu'à ce qu'il soit perpendiculaire à la pente. Tournez le guidon vers le bas de la colline. Laissez rouler le VTT jusqu'à ce que l'avant pointe vers le bas de la pente. Mettez le frein à main de nouveau et remontez sur le VTT du côté pointant vers le haut de la pente en maintenant le plus possible votre poids vers le haut de la colline. Descendez la pente en maintenant votre poids vers l'arrière. (Consultez votre manuel de l'utilisateur pour les instructions spécifiques à votre VTT.) Cette manœuvre devrait fonctionner dans la plupart des cas mais il est extrêmement difficile de remonter sur un VTT sur une pente raide. Dans ce cas, essayez de maintenir le plus de poids possible vers le haut de la pente.

Si votre VTT n'est pas conçu pour permettre ces manœuvres, consultez les instructions relatives au changement de direction sur une pente dans votre manuel de l'utilisateur.

**Note spéciale :** Ne laissez pas votre VTT partir à reculons dans une pente. Si votre VTT est muni d'un frein avant, vous pouvez tenter d'arrêter le VTT à l'aide du **frein avant seulement**. Déplacez votre poids vers l'avant et utilisez le frein avant pour ralentir le véhicule jusqu'à arrêt complet. Si le frein avant ne ralentit pas le VTT, descendez immédiatement sur le côté. Ne tentez pas de descendre une colline à reculons en freinant avec les freins arrière car cela pourrait faire partir le VTT en tonneau.

## L'ENVIRONNEMENT, C'EST VOTRE AFFAIRE !

### *Protégez la nature :*

- Restez sur le sentier.
- N'allez pas dans l'eau.
- Restez en terrain connu.
- Soyez « éco-logique ».

**COHV CVHR**  
Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council  
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route

**Renseignements complets : [www.VTTEL.ca](http://www.VTTEL.ca)**



## DESCENDRE UNE COLLINE

Quand vous descendez une colline, vous devez :

- Garder les deux pieds plantés fermement sur les repose-pieds.
- Pointer le véhicule face à la pente.
- Transférer votre poids vers l'arrière.
- Passer une basse vitesse et descendre sans toucher à l'accélérateur.
- Appliquer les freins pour réduire la vitesse.



## TRAVERSER UNE PENTE

Traverser une pente n'est pas si facile que ce peut en avoir l'air. Faites attention de ne pas traverser une pente là où le terrain est glissant ou accidenté. Suivez les suggestions de base suivantes :

- Gardez les deux pieds plantés fermement sur les repose-pieds.
- Penchez-vous vers le haut de la pente. Vous pouvez mettre du poids sur le repose-pied pointant vers le bas de la pente pour accroître la traction, mais surtout, penchez le haut du corps vers le haut de la pente et pointez la direction légèrement vers le haut de la pente.





- Quand vous roulez sur du terrain mou, tournez légèrement vos roues vers le haut de la pente pour maintenir le cap en ligne droite et traverser la pente.
- Si le VTT se met à basculer, tournez le guidon vers le bas de la pente si le terrain le permet. Si le terrain ne permet pas cette manœuvre, descendez immédiatement du VTT du côté du haut de la pente.

## ROULER DANS L'EAU

Votre VTT est conçu pour pouvoir rouler dans l'eau, mais il faut prendre certaines précautions :

Quand vous roulez dans l'eau, vous devez :

- Garder les deux pieds plantés fermement sur les repose-pieds.
- Ne jamais traverser un cours d'eau profond car vos pneus pourraient se mettre à flotter, ce qui rendrait la maîtrise du véhicule difficile.
- Choisir un point de traverse du cours d'eau où les deux rives ont une pente graduelle. Essayez de traverser à un gué connu, ou à un endroit que vous savez sécuritaire.
- Traverser à vitesse lente et constante pour éviter les obstacles submergés et les pierres glissantes.
- Assécher les freins après avoir traversé en appliquant une légère pression du levier tout en avançant jusqu'à ce qu'ils retrouvent leur puissance normale.
- Éviter de traverser les cours d'eau à des endroits où vous pouvez endommager le lit des cours d'eau ou causer l'érosion des berges.



Les VTT sont amusants à conduire sur la neige. Mais vous devez savoir choisir vos conditions de neige et les zones où vous promener. Sur la neige ferme, vous pouvez avoir beaucoup de plaisir sans causer de problème. Sur la neige molle, dans les mauvaises conditions, votre ballade peut tourner au désastre. Être pris dans les lames de neige où il vous faut pratiquement transporter votre VTT n'a rien d'amusant. Par ailleurs, une conduite négligente peut gêner les choses pour vous et pour tout le monde. Les motoneigistes se fâchent, et avec raison, quand les VTT endommagent leurs sentiers bien entretenus. Les propriétaires terriens se fâchent quand ils donnent la permission aux motoneigistes de passer pour se rendre compte que d'autres véhicules y passent aussi.

Vous pouvez éviter ces problèmes. Choisissez les conditions de neige avec soin. Sachez à qui appartient le terrain sur lequel vous vous promenez. Faites connaissance avec les motoneigistes de la localité. Communiquez avec le club local de VTT et s'il y a des clubs de motoneigistes dans la région, apprenez aussi à les connaître. En unissant vos efforts, vous pouvez contribuer à préserver certains circuits de promenade. N'oubliez pas que les terres privées ouvertes aux motoneigistes en hiver peuvent être des terres agricoles en culture fermées à toute circulation le reste de l'année.



## ÉARGESSEZ VOS HORIZONS

Comment trouver un bon endroit pour vous promener ? Vous pourriez commencer par en parler à votre concessionnaire. À quels endroits se promènent ses autres clients ? Qui sont les propriétaires de ces terres ? Où se trouvent les règlements d'utilisation ? Les clubs de VTT sont une façon de travailler ensemble pour trouver de bons endroits où se promener.

Si vous êtes seul, les cartes topographiques peuvent vous aider à trouver des terres avec des chemins de terre ou des sentiers. Informez-vous de qui en est le propriétaire et s'il vous est permis de vous y promener. Vous pouvez ainsi vous créer un réseau de terrains où vous promener.



## PRENEZ CONNAISSANCE DES LOIS

Les lois et les règlements qui régissent le mode et les lieux d'utilisation de votre VTT sont importants. Ils ont pour but de vous éviter des problèmes, de maintenir l'intégrité du sport en contrôlant les adeptes qui sont moins responsables et ils aident à protéger les terres sur lesquelles vous vous promenez et les gens qui en sont propriétaires. Les concessionnaires et les clubs de VTT peuvent souvent vous donner un aperçu des lois ou vous diriger vers les responsables municipaux ou provinciaux appropriés ou vers d'autres personnes qui se feront un plaisir de vous aider.

## VOUS ET LE RESTE DU MONDE

Un facteur fondamental vous permet de vous promener à VTT : l'accès aux terres. Le développement et le maintien de ces occasions de promenade exigent de bien s'entendre avec le reste du monde, soit les propriétaires terriens, les gestionnaires de terres publiques et les gens que vous rencontrez sur les sentiers. Donc, le maintien de votre accès aux terres où vous circulez dépendra largement de la cordialité des relations que vous entretiendrez avec ces gens.

Il faut surtout faire preuve de courtoisie et de considération. Voici quelques conseils pour bien s'entendre avec les gens et pour conserver l'accès aux terres où vous vous promenez :

- Sachez qui est propriétaire des terres sur lesquelles vous circulez. Demandez la permission au besoin. Restez sur les sentiers balisés s'il y a lieu.
- Obéissez aux signes de fermeture, car il y a certainement une raison pour laquelle ils ont été mis en place.
- Laissez toujours les barrières et les clôtures comme vous les avez trouvées.
- Faites preuve de courtoisie envers les gens que vous rencontrez sur les sentiers. Cédez le passage aux cavaliers et aux randonneurs. Il vaut mieux couper le contact si vous rencontrez des cavaliers car un cheval qui prend panique constitue un danger tant pour vous que pour son cavalier.



## MÈRE NATURE ET VOUS

Des comportements qui causent des dommages aux terres sont nuisibles et irresponsables. Apprenez à protéger et à préserver les terres sur lesquelles vous vous promenez.

- Obtenez une carte auprès du service forestier ou toute documentation relative aux règlements auprès des administrations des terres publiques. Apprenez les règlements et observez-les
- Assurez-vous que votre VTT ne soit pas trop bruyant. Ne rendez pas votre système d'échappement plus tapageur – rien n'est plus désagréable pour les autres qu'un véhicule hors route bruyant. Maintenez le pare-étincelles en place.
- Évitez de rouler sur les jeunes arbres, sur les buissons et sur les herbes fourragères pour ne pas les endommager ou les tuer.
- Ne passez pas sur les routes ou les sentiers mous et détrem pés déjà endommagés par d'autres véhicules (surtout pendant les périodes de chasse). La réparation des dommages est coûteuse.
- Évitez les prés, les collines abruptes ou les berges des cours d'eau ou des lacs qui sont très sensibles aux dommages causés par les roues qui patinent.
- Résistez à la tentation d'ouvrir une nouvelle piste ou de couper à travers une boucle.
- Restez loin des animaux sauvages et de leurs petits ou qui manquent de nourriture. Le stress pourrait saper leurs faibles réserves d'énergie.
- Respectez les barrières fermées et les signalisations. Le vandalisme est coûteux pour tous les contribuables.
- Évitez les zones de nature vierge. Elles sont interdites d'accès à tous les véhicules. Sachez où se trouvent leurs limites.
- Obtenez la permission de passer sur les terres privées. Respectez les droits des propriétaires terriens.

L'avenir des droits des adeptes du VTT est entre vos mains.



## VTT ÉCO-LOGIQUE

VTT ÉCO-LOGIQUE propose et promeut l'adoption d'un code de comportement responsable pour tous les adeptes du VTT. Lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable, les VTT constituent un moyen sécuritaire, intéressant et de plus en plus populaire auprès des familles, des groupes communautaires et des touristes d'explorer la nature au Canada.



Pour plus de renseignements, visitez [www.VTTEL.ca](http://www.VTTEL.ca) ou appelez le 1-877-470-2288.

## ASSURANCE

Vous ne le savez peut-être pas mais, comme les VTT sont des véhicules motorisés, la plupart des provinces exigent que vous ayez une assurance pour responsabilité civile si vous conduisez ailleurs que sur votre propre propriété. C'est non seulement la loi, cela relève aussi du bon sens.

Bien que de nombreuses personnes croient que leur VTT est couvert par leur assurance habitation, ce n'est pas vrai dans la plupart des cas. Dans le doute, appelez votre assureur pour vous renseigner. Il est important d'être bien protégé en cas d'accident. De plus, il vaut mieux s'assurer et ainsi éviter une amende – qui peut être salée ! – pour avoir conduit un véhicule motorisé sans assurance.

Le CVTT a mis sur pied un programme d'assurance groupe appelé *Programme d'assurance hors route* visant à donner un accès plus facile à une assurance abordable. Vous pouvez demander une soumission sans obligation de vote part en composant le 1-877-IGO-4ATV (1-877-446-4288).

## INFORMATION

Pour obtenir plus de renseignements sur la sécurité aux commandes de véhicules tout-terrain et sur le Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route, écrivez à :

**COHV CVHR** 3000 Steeles Avenue East  
Suite 201  
Markham, Ontario  
L3R 4T9  
or call, toll-free,  
1-877-470-2288 - [www.cohv.ca](http://www.cohv.ca)



## HABITUDES SÉCURITAIRES DE PROMENADE

Voici quelques autres conseils pour rendre vos promenades à VTT plus sécuritaires et plus agréables :

- N'utilisez jamais un VTT sans en connaître les instructions d'utilisation nécessaires. Suivez un cours. Communiquez avec le CVTT pour obtenir plus de renseignements.
- Utilisez un fanion sur les terrains accidentés et portez des vêtements aux couleurs vives pour être plus visible.
- Utilisez des cartes et une boussole quand vous roulez dans des régions qui ne vous sont pas familières. Gardez en mémoire les principaux points de repère qui pourraient vous aider à retrouver votre chemin. Si vous vous perdez pendant la nuit, ne tournez pas en rond car vous risquez de gaspiller des réserves de carburant qui pourraient vous être utiles pour rentrer en lieu sûr de clarté.
- Munissez-vous d'une trousse de premiers soins et d'une trousse de réparation pour votre véhicule.
- Ne laissez jamais un enfant de moins de 16 ans conduire un VTT sans surveillance d'un adulte. Il faut surveiller les enfants avec soin car ils n'ont pas tous la force, la grandeur, les aptitudes et le jugement requis pour conduire un VTT de façon sécuritaire.
- Assurez-vous que la glace est d'une épaisseur et d'une solidité amplement suffisantes, surtout quand elle est recouverte de neige.
- Ne conduisez jamais un VTT sur la voie publique, même s'il s'agit d'une route de terre ou de gravier, car vous pourriez ne pas pouvoir éviter une collision avec un autre véhicule. De plus, la loi interdit généralement l'accès de la voie publique aux VTT.
- Avertissez toujours quelqu'un de votre départ et de l'heure à laquelle vous vous attendez de rentrer.
- Ne suivez jamais un autre véhicule de trop près car cela réduit votre visibilité.
- Ne prenez jamais de passager sur un VTT. Le poids d'un passager peut briser l'équilibre du VTT et causer une perte de maîtrise.
- Ne consommez jamais d'alcool ou de drogue lorsque vous conduisez un VTT car cela peut nuire sérieusement à votre jugement, accroître votre temps de réaction, nuire à votre sens de l'équilibre et à votre perception et ainsi causer un accident.
- Ne prêtez jamais votre VTT à une personne qui n'a pas suivi une formation ou qui n'a pas conduit de VTT depuis plus d'un an.



## HABITUDES SÉCURITAIRES DE PROMENADE

Autrefois, les VTT pour jeunes étaient produits en seulement deux catégories, Y-6 et Y-12, et étaient reliés à une cylindrée de moteur spécifique allant jusqu'à 90 cm<sup>3</sup>. Ces classifications et ces limitations quant à la grosseur du moteur suffisaient pour certains conducteurs plus jeunes, mais étaient moins utiles pour les conducteurs plus âgés ou de plus grande taille, ce qui incitait certains jeunes de 14 ou 15 ans à choisir des VTT de modèle adulte.

La nouvelle norme fournit plus de flexibilité : les VTT pour jeunes sont conçus pour divers âges, avec différentes limitations et limiteurs de vitesse selon les catégories.

**Y-6+** conçus pour les conducteurs d'au moins 6 ans, sous la surveillance d'un adulte ; à la sortie d'usine, la vitesse maximale est réglée à 16 km/h (10 mi/h) et peut être réglée par les parents jusqu'à une vitesse maximale de 24 km/h (15 mi/h).

**Y-10+** conçus pour les conducteurs d'au moins 10 ans, sous la surveillance d'un adulte ; à la sortie d'usine, la vitesse maximale est réglée à 24 km/h (15 mi/h) et peut être réglée par les parents jusqu'à une vitesse maximale de 48 km/h (30 mi/h).

**Y-12+** conçus pour les conducteurs d'au moins 12 ans, sous la surveillance d'un adulte ; à la sortie d'usine, la vitesse maximale est réglée à 24 km/h (15 mi/h) et peut être réglée par les parents jusqu'à une vitesse maximale de 48 km/h (30 mi/h).

**T** conçus pour les conducteurs âgés d'au moins 14 ans sous la surveillance d'un adulte et pour les conducteurs d'au moins 16 ans sans surveillance ; à la sortie d'usine, la vitesse maximale est réglée à 32 km/h (20 mi/h) et peut être réglée par les parents jusqu'à une vitesse maximale de 48 km/h (30 mi/h) ou 61 km/h (38 mi/h).



## Code de sécurité à VTT

- Prenez connaissance du guide de l'utilisateur
- Vérifiez votre VTT avant de partir
- Portez un casque
- Protégez vos yeux et votre corps
- Suivez une formation adéquate
- Promenez-vous hors route seulement, jamais sur la voie publique
- Soyez accompagné, jamais seul
- Respectez vos aptitudes
- Ne prenez aucun passager
- Respectez les règlements
- Attention au niveau de bruit
- Ne consommez ni alcool ni drogue
- Protégez l'environnement
- Soyez courtois envers tous
- Ne prêtez votre VTT qu'à des utilisateurs compétents
- Surveillez toujours les jeunes

**AGISSEZ DE FAÇON  
SÛRE ET  
RESPONSABLE**

## REMERCIEMENTS

Ce guide a été reproduit grâce à la coopération et avec l'autorisation écrite du Specialty Vehicle Institute of America, 2, rue Jenner, Suite 150, Irvine, Californie 92718. Nous sommes reconnaissants pour leur assistance et les félicitons pour leur engagement envers la promotion de l'utilisation sécuritaire des véhicules tout-terrain à des fins récréatives, sportives et utilitaires.

**COHV CVHR**

Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council  
Conseil Canadien des Distributeurs de Véhicules Hors Route